

NOUVEAU
SERVICE

CFGS
PAIE



STOP à l'édition papier des bulletins de paie !

Parce que vous souhaitez transmettre et stocker les bulletins de paie de vos salariés de manière sécurisée et confidentielle, parce que vous souhaitez gagner du temps, adopter un comportement éco-responsable et faire des économies, optez pour la nouvelle solution proposée par votre cabinet.

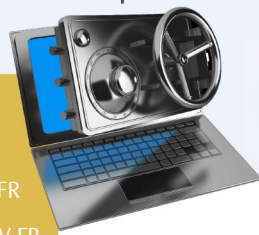
LE COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE DÉCOUVREZ CE NOUVEAU SERVICE DE CFGS-PAIE !

SÉCURISÉ
& EFFICACE

- ▶ Transfert par nos soins des bulletins de paie dans le coffre-fort électronique de chaque salarié
- ▶ Conservation et disponibilité des bulletins de paie pour le salarié pendant 30 ans à partir du dernier dépôt

UN ACCES WEB POUR
L'ENTREPRISE

UN ACCES POUR CHAQUE
SALARIÉ VIA IMPOTS.GOUV.FR
OU
MONCOMPTEACTIVITE.GOUV.FR



1 € HT
/bulletin

ÉCOLOGIQUE
& ÉCONOMIQUE

- ▶ Pas d'impact écologique
- ▶ Plus économique que l'édition et l'envoi par la poste du bulletin de paie



Membre de l'Alliance  EURUS



ENSEMBLE, ACTEURS DE VOTRE RÉUSSITE

www.cfgs.fr



ACCESSIBILITÉ
24H/7J



WIFI



SÉCURITÉ DES
DONNÉES



SAUVEGARDES
AUTOMATIQUES



BUDGET
MAITRISE



RESPECT DES
OBLIGATIONS



PARTAGE
DE DOSSIER

Pour plus de précisions,
contactez votre interlocuteur
au cabinet.